

Éditorial. La question allemande trente ans après la réunification

Béatrice Giblin

Trente ans que le mur de Berlin est tombé mais au vu des résultats électoraux, que ce soient les élections législatives d'octobre 2017, les européennes de mai 2019 ou les élections régionales dans les Länder, il semble perdurer dans le comportement électoral des Allemands de l'ex-RDA, comme le montrent nettement les cartes électorales. Si à l'est comme à l'ouest les grands partis – CDU/CSU et SPD – connaissent un net recul du nombre de leurs électeurs respectifs, ce qui tendrait à montrer une évolution politique similaire, il n'en va pas de même pour le choix des autres partis : bons résultats des Verts à l'ouest, percée spectaculaire de l'AfD (Alternative für Deutschland – Alternative pour l'Allemagne) à l'est, confirmée par les résultats des élections régionales qui ont eu lieu le 1^{er} septembre 2019. En Saxe, elle obtient 27,5 % des voix (+17,7 % par rapport aux élections de 2014) et, en Brandebourg, elle obtient 23,5 % des voix (+11,4 %). L'AfD est désormais la deuxième force politique dans ces deux Länder derrière la CDU en Saxe et le SPD en Brandebourg.

Que dit la percée de l'AfD à l'est de l'Allemagne ?

On sait que la crise migratoire de l'année 2015 a servi de tremplin à ce parti qui a utilisé cette arrivée rapide et massive de réfugiés pour susciter l'inquiétude d'une partie des électeurs allemands, à l'est comme à l'ouest. Mais les scores de l'AfD particulièrement élevés à l'est de l'Allemagne s'expliquent sans doute par d'autres facteurs (*cf.* les articles de Béatrice von Hirshhausen et Boris Grésillon, Jérôme Vaillant, Michael Minkerberg, Nicolas Offenstadt). Ces auteurs insistent sur le sentiment pour les électeurs de l'AfD de rester des citoyens de seconde zone, qui se sentent toujours humiliés, méprisés par ce qu'ils perçoivent comme l'arrogance des

Allemands de l'Ouest, sûrs de leur modèle politique, économique et social qu'ils ont imposé sans ménagement, sans tenir le moindre compte des aspects positifs que présentait la société communiste : sécurité de l'emploi, statut des femmes, crèche, etc. Au point que certains parlent de la « colonisation » de l'ex-RDA.

Aussi, même si sur le plan économique les effets positifs de la réunification sont incontestables – taux de chômage en forte baisse bien que toujours plus élevé qu'à l'ouest (et il est vrai que le chômage était inexistant sous le régime communiste de la RDA), augmentation du niveau de vie, amélioration des infrastructures, accès aux biens de consommation, etc. –, le ressentiment vis-à-vis des Allemands de l'Ouest reste vif. Or ceux-ci, qui ont payé de lourds impôts pour contribuer à remettre à niveau l'économie de l'ex-RDA, peuvent juger les Allemands de l'Est bien ingrats. Comme le dit Nicolas Offenstadt, l'opposition Est-Ouest s'est construite en bonne partie après le tournant de la réunification.

Michael Minkenberg voit une différence entre la droite radicale à l'ouest de l'Allemagne et celle qui se développe à l'est, dont le radicalisme politique est beaucoup plus prononcé, plus proche en quelque sorte de l'idéologie de la droite radicale des pays de l'Europe de l'Est. Ainsi, des leaders de l'AfD expriment publiquement leur sympathie pour Pegida et les Identitaires. Michael Minkenberg mesure les différences d'intensité des activités de ces mouvements entre l'est et l'ouest de l'Allemagne en recensant les cas de violences liés à l'extrême droite, comme les attaques contre les demandeurs d'asile ou leurs centres d'accueil. En 2015, lorsque l'afflux de réfugiés recevait l'assentiment du gouvernement et la sympathie, ainsi que l'assistance du public, les marques d'hostilité et les violences causées par la droite radicale et ses sympathisants étaient bien plus fréquentes à l'est, alors même qu'un nombre moins élevé de migrants et de réfugiés y résidait.

Pendant, compte tenu du passé nazi de l'Allemagne, l'AfD n'est pas perçue dans les autres pays européens comme exactement comparable aux autres partis d'extrême droite. Pour le dire simplement, elle inquiète plus que le Rassemblement national de Marine Le Pen. Rappelons que l'AfD est à sa création en 2013 un parti néolibéral nationaliste né à l'initiative d'économistes universitaires dont plusieurs furent membres de la CDU et même du Parti libéral-démocrate (FDP). À cette époque, la crise financière de la Grèce menaçait l'euro et ce « parti des professeurs », comme la presse le qualifiait alors, prônait une sortie de l'euro et le retour au Deutsche mark à l'horizon de l'année 2020 afin que l'Allemagne retrouve sa liberté d'action sur le plan monétaire. C'était une réponse directe à l'affirmation de la chancelière selon laquelle « il n'y avait pas d'alternative au plan d'aide à la Grèce pour préserver la stabilité de la zone euro¹ », d'où le nom choisi pour

1. *Le Monde*, 7 et 8 octobre 2018.

ce parti : « le parti de l'Alternative pour l'Allemagne ». Deux ans plus tard, en juillet 2015, au congrès d'Essen en Rhénanie-Westphalie, les tenants de cette ligne sont mis en minorité, et celle-ci est remplacée par la dénonciation de l'illusoire intégration des étrangers et du nécessaire « combat contre l'islam ». Nouvelle rupture en avril 2017, lors d'un congrès organisé à Cologne, où les partisans d'une idéologie très radicale l'emportent, prônant une « vision positive » de l'histoire allemande défendue par Björn Höcke, patron de la fédération AfD de Thuringe (ex-RDA), lié au mouvement identitaire autrichien qui déclare en janvier 2017 à Dresde en Saxe : « Jusqu'à ce jour notre état d'esprit est celui d'un peuple vaincu. Il ne nous faut rien de moins qu'un virage à 180 degrés de notre politique de mémoire. » On imagine sans mal le tollé qu'a suscité cette déclaration. Du fait de la coalition CDU/SPD, l'AfD avec ses 92 députés élus aux élections législatives d'octobre 2017 est actuellement le premier parti d'opposition, avec pour chef de file Alexandre Gauland, avocat à la retraite, ancien militant de la CDU. Et c'est ce parti réactionnaire, nationaliste et xénophobe qui a obtenu des scores très élevés aux dernières élections régionales en Saxe et Brandebourg. Ces succès électoraux résultent pour partie de la grande activité des militants sur les réseaux sociaux, donnant une large publicité au moindre fait divers servant leur idéologie xénophobe et nationaliste.

Interrogations sur la nation allemande aujourd'hui

Plusieurs auteurs de ce numéro analysent avec finesse et pertinence les facteurs de l'importance du vote en faveur de l'AfD en Allemagne et plus particulièrement dans les Länder de l'Est. Il ne s'agit nullement de donner à croire que l'Allemagne est, à plus ou moins court terme, menacée par une arrivée au pouvoir de ce parti dans une coalition avec la CDU, même si certains élus de ces deux partis peuvent y penser.

En revanche, il peut être utile de s'interroger sur ce que ce vote pour l'AfD traduit d'interrogations concernant la nation allemande aujourd'hui.

Jure sanguinis/jure soli

Longtemps, l'appartenance à la nation allemande s'est définie par le fameux droit du sang, *jure sanguinis* : était allemand et surtout ne pouvait être allemand que ceux et celles nés de parents allemands même s'ils étaient nés à l'étranger – du moins dans certains États, ceux situés à l'est de l'Allemagne, dans lesquels se trouvaient les descendants de minorités allemandes installées dans ces pays depuis plusieurs siècles. Cette conception ethnique de la nation, le droit du sang,

fut longtemps opposée à la conception juridique de la nation française, le droit du sol, *jure soli*, qui permet à tous ceux et celles nés sur le territoire français d'être français à leur majorité s'ils le souhaitent.

Comme l'expliquait Yves Lacoste dans son éditorial du numéro d'*Hérodote* sur la question allemande (1993), cette opposition est l'héritage de situations géopolitiques qui furent très différentes. L'idée de nation est précoce en France mais dans ce royaume très tôt centralisé, les populations restent très diverses car la diffusion de la langue française ne se fait que lentement, sauf dans les classes dirigeantes. « De cette situation géopolitique procède une conception surtout politique et territoriale de la nation française. » À cela s'ajoute le précoce ralentissement de sa croissance démographique, qui nécessite de faire appel à l'immigration que l'on souhaite voir s'assimiler rapidement et acquérir la nationalité française entre autres pour accroître les effectifs de l'armée. Les historiens ont démontré il y a longtemps déjà qu'en France, c'est l'État qui a fait la nation, au point qu'il y ait même parfois confusion de ces deux termes. On le sait, il en va tout autrement pour l'Allemagne puisque l'unité de la nation a précédé celle de l'État. En effet, la tardive unité allemande (1871) sur le plan politique et territorial n'a pas empêché l'unité culturelle qui s'est faite par une langue qui rassemblait dans un même ensemble des populations allemandes politiquement divisées au sein du Saint Empire romain germanique et pour une part territorialement dispersées dans l'est de l'Europe, Russie comprise. Difficile, dans ces conditions, d'avoir une conception territoriale de la nation. L'unité allemande s'étant réalisée sous l'hégémonie de la Prusse, c'est le modèle prussien de l'acquisition de la nationalité qui s'est appliqué. La loi prussienne de 1842 « sur [le statut] des sujets » (*Unterthanengesetz*), comme celle des autres États allemands de cette époque, pose la filiation patrilinéaire (le droit du sang), établie dans le cadre du mariage ou par légitimation, comme source première de la citoyenneté. Ce même principe du droit du sang est repris dans la Loi sur la citoyenneté du Reich et de l'État, ou *Reichs- und Staatsangehörigkeitsgesetz*, promulguée le 22 juillet 1913 et restée en vigueur (car bien qu'amendée plusieurs fois elle ne le fut qu'à la marge) y compris sous la dictature nazie, puis en République fédérale, jusqu'au 1^{er} janvier 2000, date où fut promulguée la Loi sur la nationalité, ou *Staatsangehörigkeitsgesetz*, faisant disparaître la référence au Reich. La présence de nombreux étrangers, installés depuis parfois quarante ans en Allemagne, a contraint le pouvoir à revoir cette exclusivité du droit du sang. La situation est devenue encore plus compliquée avec l'arrivée de nombreux Allemands venus de l'Europe de l'Est suite à la dislocation de l'empire soviétique et à l'effondrement des régimes communistes en Europe de l'Est. L'ouverture des frontières a conduit une partie des minorités allemandes de ces pays à faire valoir leur droit à venir s'installer en Allemagne au nom du *jus sanguinis*. Pendant toute la période communiste ces réfugiés politiques allemands étaient peu nombreux à arriver en RFA où ils

étaient alors accueillis à bras ouverts. Mais leur arrivée massive au début des années 1990 a complexifié la situation, car beaucoup d'entre eux parlaient moins bien l'allemand que nombre de Turcs installés depuis longtemps en Allemagne et qui restaient toujours des étrangers. Ces *Aussiedler* durent faire face à une forte hostilité car souvent considérés comme des étrangers. Rappelons qu'au début des années 1990 une vague xénophobe frappait l'Allemagne. Les lendemains de la chute du Mur étaient donc moins heureux qu'on ne l'avait imaginé : en 1992 on dénombrait 2276 attentats et 17 personnes étaient mortes victimes des violences de l'extrême droite, violences qui, rapportées à la population, étaient plus nombreuses à l'est qu'à l'ouest [Étienne Sur, 1993] même si toute l'Allemagne était touchée. Des discours racistes selon lesquels la pureté du sang allemand doit être préservée étaient publiquement tenus, levant ainsi un tabou respecté depuis 1945. Pour toutes ces raisons il était indispensable de faire évoluer la loi de 1913, ce qui ne se fit pas sans longs et vifs débats.

Cette nouvelle loi a rendu plus faciles les conditions de l'acquisition de la nationalité allemande pour un étranger d'origine non germanique né ou vivant depuis plusieurs années en Allemagne, mettant fin à l'exclusif droit du sang [Bouche, 2002]. La nouvelle loi sur la nationalité ne permet toutefois pas à un enfant né de parents étrangers qui acquiert la nationalité par le droit du sol de conserver celle de ses parents, transmise par le *jure sanguinis*. L'impossibilité de la double nationalité prouve l'exclusivité du lien entre citoyen et État, ce qui est une différence notable avec le droit français. « On ne bouleverse pas si aisément les principes d'une loi plus que centenaire et il est normal que le *jus soli* suscite quelque hostilité dans certains milieux bien qu'il soit aussi soutenu par d'autres, plus soucieux d'intégration » [Bouche, 2002].

Toutefois, cette résistance d'une partie des Allemands à l'application du droit du sol n'empêche pas une réelle intégration culturelle de nombreux Allemands d'origine turque, comme le montre l'article de Nora Seni dans lequel est analysé le rôle de la diaspora turque dans la mutation de *l'univers mental* de l'Allemagne d'aujourd'hui à travers ce que les critiques littéraires ont appelé « le tournant turc de la littérature allemande contemporaine ».

Les conséquences politiques actuelles d'un débat sur la nation allemande esquivé au moment de la réunification

Lors de la réunification, les questions de la nation allemande et de son unité n'ont pas été publiquement débattues. Avec la réunification, elles étaient résolues : unité du peuple allemand dans un territoire aux frontières définitives puisque toute revendication sur des territoires autrefois allemands, et même s'ils

le furent pendant plusieurs siècles, était abandonnée. La frontière Oder-Neisse avec la Pologne ayant été reconnue par la RDA, et le territoire de celle-ci étant réuni à celui de la RFA, la frontière Oder-Neisse devenait de fait la frontière est de l'Allemagne réunifiée. La RDA et la RFA partageaient le même objectif de réunification. Mais selon la RDA, elle devait avoir lieu sur la base du socialisme : « La RDA est un État socialiste de nation allemande » (Constitution de 1968). Cependant, dans les années 1970, quand Willy Brandt proposa aux dirigeants de la RDA de discuter d'un rapprochement interallemand sur la base de « deux États, une nation », ceux-ci ont répondu qu'il existait deux États et deux nations. Quant à la RFA, en raison de sa légitimité démocratique, elle s'est assimilée juridiquement à « l'État entier », d'autant plus que, le Reich n'ayant pas été dissous par les Alliés, elle en était la continuité. Elle a ainsi gardé la même conception ethnique de la nation définie dans la loi de 1913 restée en vigueur jusqu'en 2000.

À la chute du Mur, ce fut pour des raisons de rapidité qu'eut lieu l'extension pure et simple de la RFA sur le territoire de la RDA le 3 octobre 1990, esquivant le débat sur l'unité nationale et celui de l'appartenance commune à la nation allemande qui de toute façon ne se posait pas dans la conception ethnique de la nation. Ainsi, il n'y eut aucun débat entre l'Ouest et l'Est sur l'unité de la nation et de leur appartenance commune à la nation allemande au moment de la réunification, comme le rappelle l'interview de Wolfgang Thierse². À la chute du Mur, il fallait sans doute faire vite mais la confrontation sur cette question nationale aurait peut-être contribué à atténuer le sentiment actuel qui se répand dans l'ex-RDA d'être des citoyens de seconde zone.

La percée rapide et puissante de l'AfD en Allemagne, et particulièrement dans les Länder de l'Est, ne serait-elle pas le signe d'une nostalgie d'une nation allemande autrefois puissante, c'est-à-dire avant la Seconde Guerre mondiale ethniquement homogène sinon pure, protégée par le *jure sanguinis* remis en question en 2000 par le *jure soli*? *Jure soli* imposé par l'ex-RFA, encore mal à l'aise avec l'histoire allemande, au point de refuser d'assumer sur la scène internationale son rôle de première puissance européenne que lui octroie sa supériorité économique et démographique au sein de l'UE. Nicolas Offenstadt rappelle que les Allemands de l'ex-RDA se sont placés dans le camp des vainqueurs : ses leaders ayant écrit un roman national fait d'actes de résistance au nazisme, ayant souvent connu les geôles nazies, été résistants ou opposants en exil au nazisme – ce qui fut

2. Wolfgang Thierse fut un observateur/acteur de la chute du Mur et un des rares Allemands de l'Est à avoir occupé de hautes responsabilités politiques puisqu'il fut président du Bundestag de 1998 à 2005. La chancelière Angela Merkel, née en ex-RDA, élue d'une circonscription d'un Land de l'Est, étant l'arbre qui cache la forêt de la marginalisation politique des Allemands de l'Est.

loin d'être le cas de toute la population – ne portent pas le fardeau du nazisme et se permettent d'être fiers de leur nation allemande³.

Ce que ne se permettent pas, ou moins, les Allemands de l'Ouest, on le sait, farouches partisans du pacifisme et hostiles aux interventions de l'armée allemande sur des théâtres d'opérations extérieurs (*cf.* les articles de Jean-Sylvestre Mongrenier et Christophe Strassel). En revanche, ils utilisent sans états d'âme la puissance économique de l'Allemagne pour imposer leur modèle économique à l'ensemble de l'UE (*soft power* plus que *hard power*) comme le démontre l'article de Claire Demesmay et Andreas Marchetti, mais pour encore combien de temps ? En effet, comme le montrent les articles de Christophe Strassel et de Dorothee Kohler et Jean-Daniel Weisz, l'industrie allemande semble avoir pris quelque retard dans les nouveaux champs de l'actuelle révolution industrielle.

Il se pourrait donc que l'assurance économique allemande puisse être fragilisée et si on ajoute les incertitudes sur sa sécurité que font peser les déclarations de Donald Trump sur le fait que les Européens doivent assumer financièrement les charges de leur défense et cesser de compter sur la générosité américaine dans le budget de l'Otan, il se pourrait que la question de l'exercice de la puissance se pose aux Allemands dans un avenir plus ou moins proche, contraints à une plus grande solidarité européenne dans les domaines économique et militaire. L'Allemagne assumerait ainsi pleinement son rôle afin de n'être plus cette « puissance déphasée », comme le dit Hans Stark.

Bibliographie

BOUCHE N. (2002), « La réforme du droit allemand de la nationalité », *Revue internationale de droit comparé*, n° 4, vol. 4, p. 1035-1072.

LACOSTE Y. (1993), « La question allemande », *Hérodote*, n° 68, p. 3-17.

SUR E. (1993), « À propos de l'extrême droite en Allemagne : de la conception ethnique de la nation allemande », *Hérodote*, n° 68, p. 18-40.

Ce numéro a été conçu et dirigé avec Boris Grésillon, chercheur associé au centre Marc-Bloch et à l'université Humbolt à Berlin, et avec la collaboration active de Christophe Strassel, professeur associé à l'université de Lille.

3. C'est ce qui explique, sans les justifier, les déclarations choquantes de quelques leaders de l'AfD, comme ceux des fédérations de Thuringe et de Saxe sur la grande histoire de l'Allemagne qui ne doit plus être disqualifiée par l'épisode du nazisme.